



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1743

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon\_ Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la structure CREONS SCOP pour son programme d'actions 2010**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

**Rapporteur : Monsieur Kimelfeld**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

**Absents non excusés :** Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

**Séance publique du 20 septembre 2010****Délibération n° 2010-1743**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la structure CREONS SCOP pour son programme d'actions 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite soutenir la structure CREONS SCOP pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, cédants et repreneurs d'entreprises artisanales et pour son implication dans le dispositif Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat.

**Contexte de l'appel à projet post-crédation**

Un travail important a été mené par un groupe d'acteurs du réseau LVE réunis en groupe de travail, d'octobre 2008 à février 2009, pour apporter leur retour d'expérience et identifier les besoins émergents sur le territoire communautaire pour la structuration d'une offre post-crédation.

Dans ce cadre, l'aide au démarrage et la pérennisation des entreprises naissantes, via une offre post-crédation, constituent un enjeu d'agglomération dans la structuration d'une offre complète et de qualité dédiée aux besoins des créateurs. C'est pourquoi la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes souhaitent proposer un cadre commun pour la formalisation de projets qui répondent aux enjeux du territoire et qui soit également dans la continuité de la co-construction du réseau LVE depuis 2004.

Les projets renforçant l'offre post-crédation doivent satisfaire la lisibilité, l'accessibilité et le développement d'une offre de service de qualité.

De façon générale, l'esprit de cet appel à projets s'appuie sur la mise en cohérence de l'offre existante et la mutualisation des moyens pour proposer des actions visant à améliorer et à relier l'offre globale d'accompagnement.

## **Les objectifs du renforcement de l'offre post-cr  ation**

- augmentation de la p  rennit   des entreprises cr   es

Indicateur de mesure : taux de p  rennit   des entreprises accompagn  es par le r  seau LVE    3 ans sup  rieur    80 % (15 points au-dessus de la moyenne),

- d  veloppement de l'emploi

Indicateur de mesure : plus de deux emplois en moyenne par entreprise cr   e et accompagn  e par le r  seau LVE (1,8 emploi par entreprise actuellement).

## **Pr  sentation de l'activit   de CREONS SCOP**

Depuis 1993, CREONS SCOP, Soci  t   Coop  rative Ouvri  re de Production, accompagne un public en insertion dans le domaine de la cr  ation ou reprise d'entreprise.

La structure n'a cess   de se sp  cialiser et de se professionnaliser afin de suivre tout type de public porteur d'un projet de cr  ation ou reprise d'entreprise, d'une grande diversit   de profils.

CREONS SCOP accompagne principalement la tr  s petite entreprise (TPE) en ante et post-cr  ation. Elle est r  f  rent de parcours du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon et PLIE Sud Ouest Lyonnais (SOL), r  f  rent RMI, partenaire de la ville de Lyon, organisme de formation    la cr  ation-reprise d'entreprises financ  es par la R  gion et prestataire de P  le emploi.

CREONS SCOP a   t   re-lab  lis  e LVE en novembre 2009 et participe activement au r  seau LVE depuis 2004.

## **Perspectives 2010**

### L'accompagnement propos   a pour objectif de :

- renforcer et d  velopper la qualit   de service au cr  ateur / repreneur par un accompagnement contractualis  , adapt      ses besoins dans la dur  e, de la phase post immatriculation de l'entreprise et jusqu'   3 ans apr  s,
- fluidifier et s  curiser les parcours,
- valider et renforcer les capacit  s d'autonomie et de pilotage entrepreneurial,
- faciliter l'acc  s    la bancarisation en cours d'activit  ,
- rompre l'isolement auquel tout responsable d'une jeune entreprise est confront  ,
- savoir prendre le recul et avoir la r  activit   n  cessaire au pilotage de son entreprise,
- b  n  ficier de comp  tences techniques diversifi  es, de savoir-faire et/ou de savoir-  tre,
- partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs exp  riences communes afin de d  finir des strat  gies de d  veloppement ;

### L'accompagnement s'appuie sur :

#### *Les entretiens individuels :*

Chaque cr  ateur est suivi individuellement par un accompagnateur clairement identifi  .

La conduite des entretiens individuels repose sur une p  dagogie coop  rative et impliquante favorisant une posture responsable    la prise de risque entrepreneurial : plan d'actions, d  marches personnelles sur le terrain et calendrier d'  tape.

Entre deux s  quences de rendez-vous, le contact est maintenu, avec possibilit   pour le cr  ateur d'  changer avec le r  f  rent sous forme de courrier   lectronique ou par t  l  phone.

#### *L'action compl  mentaire de parrainage :*

Mise en   uvre d'une offre compl  mentaire de parrainage qui repr  sente une vraie plus-value pour le cr  ateur, lui permettant d'accro  tre ses champs de capacit  s entrepreneuriales.

Les actions de parrainage propos  es ont deux formes : le parrainage d'appui, parrainage ponctuel et le parrainage g  n  rique inscrit dans la dur  e.

Les 2 formes de parrainage ne s'excluent pas, elles peuvent être mobilisées de manière concomitante.

Une attention particulière est portée au suivi du binôme : le référent veille à la bonne cohérence du binôme constitué, s'assure auprès du parrain et du parrainé du bon déroulé de l'action et intervient en tant que médiateur autant que de besoin, dans le cadre des entretiens individuels avec le parrainé, voire dans le cadre d'entretiens triangulaires parrainé/parrain/référent.

Des outils et supports pédagogiques sont construits pour encadrer, suivre et évaluer l'action.

#### L'organisation et la communication sur les modalités de l'action :

- une fiche de présentation de l'action est intégrée dans l'outil extranet LVE,
- l'action fait l'objet d'une communication via la lettre d'information LVE et dans le cadre des réunions territoriales LVE (présentation, évolutions, évaluation partagée),
- la structure participe aux éventuelles séquences de travail mises en place par LVE visant à étudier l'impact global de ce nouveau service après vente à l'échelle du territoire,
- le référent de l'action renseigne et alimente périodiquement le système extranet LVE sur la base des informations recueillies. Il s'appuie également sur cette base extranet pour recueillir les informations nécessaires et favoriser la fluidité des relais. Il informe des changements de modalités, de l'actualité de l'action,
- le référent de l'action entre en contact avec le référent antérieur, après information du créateur, pour affiner son diagnostic. Il peut être amené à procéder de la même manière pour préparer un relais,
- le référent de l'action s'appuie sur le réseau LVE pour activer la boîte à outils adaptée aux besoins du créateur, en particulier concernant la mise en place d'une action de parrainage et le positionnement sur les ateliers thématiques : il utilise les supports mutualisés prévus à cet effet.

#### Le public :

Le public relève des segments 1 et 2, hommes/femmes ayant été précédemment accompagnés par une structure membre de LVE et souhaitant une offre de service articulant le suivi individualisé et le parrainage.

Il peut s'agir de créateurs immatriculés depuis moins de 3 ans :

- soit ayant finalisé la phase ante-crédation LVE et ne pouvant pas intégrer un dispositif d'accompagnement post-crédation autre (ex : NACRE ou tout autre dispositif statutaire),
- soit ayant été accompagné dans le cadre d'un dispositif incluant une phase post-crédation limitée dans le temps (sortie PLIE, RSA, ...).

Il est prévu d'accompagner annuellement 20 entreprises.

#### Critères d'évaluation :

##### *Indicateurs de résultat :*

- nombre de créations maintenues en années N, N + 1 et N + 2 (taux de pérennité),
- nombre d'emplois créés en années N, N + 1 et N + 2,
- développement de la croissance (chiffre d'affaires) des entreprises accompagnées en années N, N + 1 et N + 2.

##### *Indicateurs d'activité :*

- nombre de créateurs accompagnés, par séquence annuelle,
- durée des parcours post-crédation,
- nombre de binômes parrainage constitués en années N, N + 1 et N + 2,
- typologie des parrainages mobilisés : parrainage d'appui ou générique,
- nombre de positionnements réalisés sur les ateliers mutualisés et sur d'autres prestations du réseau LVE en années N, N + 1 et N + 2,

### Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de mettre en œuvre et d'expérimenter cette nouvelle initiative post-crédation dans le cadre du dispositif Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat et donc de permettre le renforcement de la pérennité et de la croissance des entreprises créées, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 20 000 € à CREONS SCOP pour l'année 2010 (pas de financement en 2009). Un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 10 000 € pourra être sollicité auprès de la région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat d'agglomération - appel à projet post-crédation.

*Budget prévisionnel 2010 (en € TTC)*

| Dépenses                           | Montant       | Recettes           | Montant       |
|------------------------------------|---------------|--------------------|---------------|
| achats                             | 724           | Communauté urbaine | 20 000        |
| services extérieurs                | 935           |                    |               |
| autres services extérieurs         | 877           |                    |               |
| impôts et taxes                    | 413           |                    |               |
| charges de personnel               | 16 880        |                    |               |
| autres charges et gestion courante | 75            |                    |               |
| dotations aux amortissements       | 96            |                    |               |
| <b>Total</b>                       | <b>20 000</b> | <b>Total</b>       | <b>20 000</b> |

Vu ledit dossier ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) et notamment son article 53 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

### DELIBERE

#### 1 - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Société Coopérative Ouvrière de Production CREONS SCOP pour son programme d'actions 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et CREONS SCOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0757, répartie selon l'échéancier suivant :

- 16 000 € en 2010,
- 4 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.**